



VILLE DE
KINGSEY FALLS

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

RÔLE 2023-2024-2025

Avis public vous est par les présentes donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Kingsey Falls, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2023-2024-2025**, a été déposé le 25 octobre 2022. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée **avant le 1^{er} mai 2023 (au plus tard le 30 avril 2023)**;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Arthabaska
150, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ou sur le site web de la MRC d'Arthabaska à l'adresse suivante : <https://munidata.ca/upload/contentsFile/file/Ing/4333fr-CA.pdf>;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Kingsey Falls, ce 8 novembre 2022.

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière